Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260320-D2026030102-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
Convocation du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Représentés : 0
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
THEZE Christine, MABBOUX Christian, Adjoints,
GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin, Conseillers.
Pouvoirs : /
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : LABBÉ Émilie

Délibération 2026-03-01-02

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal compte 11 membres.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 2 (deux) postes d'adjoints.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 20 mars 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Émilie LABBÉ

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 23 MARS 2026
et de sa transmission en Préfecture le 23 MARS 2026